

---

*DECISION DU PRESIDENT DP2023\_10  
FT2022\_04\_lot3\_Avenant 1  
Accord cadre à bons de commande relatif à la fourniture et pose de bornes  
d'apport volontaire enterrées, semi-enterrées, aériennes*

---

*Vu les statuts du SMICTOM LGB,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 donnant délégations au Président,  
Vu la décision n°DP2023\_06 du 14 mars 2023, rendant compte de l'attribution du présent marché,*

Considérant les besoins supplémentaires du SMICTOM LGB en bornes d'apport volontaire aériennes,  
Considérant que le montant initial du lot 3 risque d'être dépassé le temps de relancer une nouvelle procédure.

---

*Le Président :*

---

**ARTICLE 1ER :** Décide de signer l'avenant n°1 pour le lot 3 de l'accord cadre à bons de commande relatif à la fourniture et pose de bornes d'apport volontaire enterrées, semi-enterrées, aériennes.

A Aiguillon, le 4/4/2023

Le Président,

Alain LORENZELLI

